|  |  |
| --- | --- |
| **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)** | |
|  | |
|  | **OBJET Du projet de CONTRAT :**  Fournitures, livraisons et installations de matériels, mobiliers et équipements pour les structures sanitaires et périscolaires du projet DSSR dans la région de Boké | |
|  | **REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**  Jérémie PELLET, Directeur général d’EXPERTISE FRANCE | |
|  | |
|  | **DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**  26 mai 2025 à 17h00 (heure de Paris) | |

SOMMAIRE

[**ARTICLE 1 :** **Objet et étendue de la consultation** 4](#_Toc196223897)

[Objet de la consultation 4](#_Toc196223898)

[Étendue de la consultation 4](#_Toc196223899)

[Calendrier prévisionnel de la consultation 4](#_Toc196223900)

[Langue de la consultation – unité monétaire 4](#_Toc196223901)

[Composition du dossier de consultation 4](#_Toc196223902)

[Modification du dossier de consultation 4](#_Toc196223903)

[**ARTICLE 2 :** **Caracteristiques GENERALES du projet de contrat** 4](#_Toc196223904)

[Forme du contrat 4](#_Toc196223905)

[Durée du contrat 5](#_Toc196223906)

[Allotissement 5](#_Toc196223907)

[**ARTICLE 3 :** **Conditions de participation de candidats** 5](#_Toc196223908)

[Conditions de présentation des candidatures 5](#_Toc196223909)

[Motifs et conditions d’exclusion 6](#_Toc196223910)

[Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles 6](#_Toc196223911)

[Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium) 7](#_Toc196223912)

[*Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques* 7](#_Toc196223913)

[*Forme du groupement* 7](#_Toc196223914)

[Précisions concernant la sous-traitance 8](#_Toc196223915)

[*Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance* 8](#_Toc196223916)

[*Présentation d’un sous-traitant* 8](#_Toc196223917)

[*Précision concernant l’allotissement* 8](#_Toc196223918)

[**ARTICLE 4 :** **Présentation des plis et modalités de depôt** 8](#_Toc196223919)

[Pièces constitutives de la candidature 8](#_Toc196223920)

[Pièces constitutives de l’offre 9](#_Toc196223921)

[Durée de validité des offres 9](#_Toc196223922)

[Modalités de remise des plis 9](#_Toc196223923)

[*Remise des plis sous format papier* 9](#_Toc196223924)

[*Remise électronique* 9](#_Toc196223925)

[**ARTICLE 5 :** **Analyse des candidatures** 10](#_Toc196223926)

[Demande de compléments de candidature 10](#_Toc196223927)

[Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis 10](#_Toc196223928)

[Recevabilité des candidatures 11](#_Toc196223929)

[**ARTICLE 6 :** **Evaluation des offres, négociation et attribution** 11](#_Toc196223930)

[Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres 11](#_Toc196223931)

[Analyse des offres 11](#_Toc196223932)

[Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées 11](#_Toc196223933)

[Comparaison des offres pour sélection de l’offre économiquement la plus avantageuse 11](#_Toc196223934)

[Négociations 12](#_Toc196223935)

[Attribution 12](#_Toc196223936)

[**ARTICLE 7 :** **Traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la présente consultation et pour le suivi d’exécution du contrat** 12](#_Toc196223937)

[Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant : 13](#_Toc196223938)

[Pour la plateforme PLACE : 13](#_Toc196223939)

[Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles : 13](#_Toc196223940)

[Pour l’autorité contractante : 13](#_Toc196223941)

[Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles : 13](#_Toc196223942)

[**ARTICLE 8 :** **AUTRES RENSEIGNEMENTS** 14](#_Toc196223943)

[**ARTICLE 9 :** **Voies et délais de recours** 14](#_Toc196223944)

[**ANNEXES** 14](#_Toc196223945)

[Annexe 01 : formulaire de candidature (word, à compléter et signer et joindre à la soumission en format PDF) 14](#_Toc196223946)

[Annexe 02 : déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion, à l’absence de conflit d’intérêt (word, à compléter et signer et joindre à la soumission en format PDF) 14](#_Toc196223947)

[Annexe 03 : fiche tiers (word, à compléter et signer et joindre à la soumission en format PDF) 14](#_Toc196223948)

1. **Objet et étendue de la consultation**

## Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la *« fournitures, livraisons et installations de matériels, mobiliers et équipements pour les structures sanitaires et périscolaires du projet DSSR dans la région de Boké ».*

Les besoins à couvrir sont décrits dans le Cahier de charges.

## Étendue de la consultation

La présente consultation est soumise au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Elle est passée suivant la procédure d’appel d’offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du CCP.

## Calendrier prévisionnel de la consultation

|  |  |
| --- | --- |
| **Date estimative** | **Étape** |
| 26/05/2025 | Date limite de réception des offres |
| 12/06/2025 | Envoi des courriers de rejet aux candidats non retenus |
| 07/07/2025 | Notification du marché |

## Langue de la consultation – unité monétaire

L’ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en **langue française**.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l’unité monétaire suivante : **euro (€).**

## Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

* Le présent Règlement de la consultation (R.C.)
* Le projet de contrat (conditions particulières et conditions générales) et ses éventuelles annexes ;
* Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d’identité tiers ;
* Le cahier des charges et ses éventuelles annexes ;
* Le cadre de bordereau des prix unitaires.

## Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des plis.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats/soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat/soumissionnaire aurait remis une candidature et/ou une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de réception des plis.

1. **Caracteristiques GENERALES du projet de contrat**

## Forme du contrat

Le contrat est un marché public de fourniture composé de plusieurs postes à prix unitaires, décomposé en trois (3) lots.

## Durée du contrat

La durée prévisionnelle du contrat est fixée à **huit (8) mois** à compter de sa date de notification. A titre indicatif, la date prévisionnelle de notification est le 07/07/2025.

## Allotissement

La consultation est allotie en **trois (3) lots** se présentant de la façon suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Lot** | **Intitulé** | **Items** | **Quantité** |
| 1 | Équipements biomédicaux | 20 | 158 |
| Équipements de laboratoire | 28 | 162 |
| **Total** | **48** | **320** |
| 2 | Mobilier médical | 17 | 319 |
| Petit matériel | 16 | 153 |
| Instrumentation | 10 | 116 |
| **Total** | **43** | **588** |
| 3 | Mobilier de bureau | 23 | 919 |
| Équipements généraux | 6 | 53 |
| Équipements informatiques | 5 | 36 |
| **Total** | **34** | **1 008** |

Les candidats doivent présenter leurs candidatures pour l’ensemble des prestations attendues selon l’allotissement défini.

Le périmètre géographique de la consultation s’étend sur quinze (15) structures réparties dans les cinq (5) préfectures de la région de Boké en Guinée, comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Préfecture** | **Site** |
| Boffa | CECOJE Boffa |
| Service des Urgences de l’Hôpital Préfectoral Boffa |
| Boké | CECOJE Boké |
| Clinique AGBEF |
| CSR Bintimodiya |
| CSR Kanfarandé |
| Maison d’hébergement AGUIAS |
| Fria | CECOJE Boffa |
| Service des Urgences de l’Hôpital Préfectoral Boffa |
| Gaoual | CECOJE Boffa |
| Service des Urgences de l’Hôpital Préfectoral Boffa |
| CSR Wendou M’Bour |
| Koundara | CECOJE Koundara |
| Service des Urgences de l’Hôpital Préfectoral Koundara |
| CSR Termessè |

1. **Conditions de participation de candidats**

## Conditions de présentation des candidatures

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du code de la commande publique). Mais dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

* En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
* En qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

## Motifs et conditions d’exclusion

En application, notamment :

* De la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II »,
* Du chapitre II du Code monétaire et financier français portant sur les « dispositions relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition » (notamment les articles L562-4 et 5),
* Des exigences en la matière découlant de l’accréditation pour la gestion des fonds délégués de l’Union européenne (pilier 7 relatif à l’exclusion à l’accès aux financements),

Les candidats ou leur représentant se trouvant dans un des cas énumérés aux articles L.2141-1 à L.2141-10 du code de la commande publique, ou qui figurent sur une liste d’exclusion officielle sont exclus de la procédure, que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l’autorité contractante.

Toutefois, lorsque la décision d’exclusion est laissée à l’appréciation de l’autorité contractante, celle-ci invite le(s) candidat(s) susceptible(s) d’être exclu(s) à présenter ses(leurs) observations afin d'établir dans un délai raisonnable n’excédant pas 10 jours, et par tout moyen, que les mesures nécessaires pour corriger les manquements à l’origine de l’exclusion ont été prises et, le cas échéant, que sa(leur) participation à la consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif.

## Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles

L’autorité contractante impose aux candidats les niveaux minimaux de capacité suivants.

* **Capacité économique et financière**

L’autorité contractante impose aux candidats un nombre minimum de trois (3) marchés similaires qui ont été menés de manière satisfaisante et achevés au cours des cinq (5) dernières années, chacun d’une valeur minimum de :

* Lot 01 : 150 000€ ;
* Lot 02 : 150 000€ ;
* Lot 03 : 150 000€.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces autres opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané d'entreprises, l'appréciation de ces conditions de participation est globale ; le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire par ses cotraitants pouvant prendre la forme du formulaire DC1 en vigueur.

* **Capacité technique**

La liste de références en rapport avec l’objet du marché sur des marchés publics de taille similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d’un contact référent avec :

Lot 1

* Trois (3) marchés similaires de même nature (équipements médicaux ou de laboratoire) réalisés avec succès au cours des cinq (5) dernières années chacun attestés par un certificat de réception provisoire signé et détaillé (liste du matériel fourni) sans réserve.

Lot 2

* Trois (3) marchés similaires de même nature (mobilier médical ou instrumentation) réalisés avec succès au cours des cinq (5) dernières années chacun attestés par un certificat de réception provisoire signé et détaillé (liste du matériel fourni) sans réserve.

Lot 3

* Trois (3) marchés similaires de même nature (mobilier de bureau ou informatique) réalisés au cours des cinq (5) dernières années chacun attestés par un certificat de réception provisoire signé et détaillé (liste du matériel fourni) sans réserve.
* **Capacité professionnelle**

Le soumissionnaire indiquera un agent local, y compris du personnel qualifié pour les services après-vente :

* CV du personnel en charge des installations et de la formation des utilisateurs, par lot :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot 01 | * 1 ingénieur biomédical ou équivalent avec 10 ans expérience dans le domaine des équipements médicaux ; * 2 techniciens biomédicaux ou équivalent avec 5 ans d’expérience dans le domaine des équipements biomédicaux. |
| Lot 02 | * 2 techniciens biomédicaux ou équivalent avec 5 ans d’expérience dans le domaine des équipements biomédicaux. |
| Lot 03 | * 1 technicien en informatique ou équivalent avec 5 ans d’expérience dans le domaine des équipements informatiques. |

* Listes des moyens matériels et logistique à transmettre (l’autorité contractante se réserve le droit d’inspecter les locaux du soumissionnaire et/ou de son partenaire local en vue de vérifier cette capacité et les compétences du personnel disponible à cet égard).

## Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)

## *Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques*

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l’autorité contractante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure ;

## *Forme du groupement*

La forme du groupement est conjointe. Le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard d’Expertise France.

## Précisions concernant la sous-traitance

## *Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance*

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

## *Présentation d’un sous-traitant*

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance)[[1]](#footnote-1) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## *Précision concernant l’allotissement*

**Une entreprise ne pourra être attributaire que deux (2) lots au maximum**. Dans le cas où l’entreprise se retrouverait attributaire pressenti sur plus de deux (2) lots, lui seront attribués les deux lots sur lesquels elle aura obtenu ses meilleures notes.

1. **Présentation des plis et modalités de depôt**

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

## Pièces constitutives de la candidature

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

* Une preuve de l’enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis, RCCM ou équivalent) ;
* Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d’identité tiers ;
* Attestation de non-faillite et, le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire) ;
* Un descriptif des capacités économiques et financières répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
  + Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
  + Attestations d’assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité ;
* Un descriptif des moyens humains répondant aux conditions de participation décrites ci-après
  + Déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et les différentes compétences présentes ;
  + Organigramme de la société ;
  + Une autorisation du soumissionnaire portant sur la vérification des éléments présentés dans la candidature : vérifications visuelles, prise de contact avec les personnels et avec les organismes financiers et administratifs compétents ;
* Un descriptif des moyens techniques répondant aux conditions de participation décrites ci-après
  + Liste de références en rapport avec l’objet du marché sur des chantiers de taille similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d’un contact référent,
  + Déclaration indiquant l’outillage, le matériel et l’équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations prévues dans le cadre du marché.

## Pièces constitutives de l’offre

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

* Le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé avec les annexes dûment renseignées ;
* Un mémoire technique comprenant les informations suivantes:
  + Présentation de l’entreprise et/ou du groupement d’entreprises ;
  + Spécifications techniques des équipements proposés sur la base du cahier des charges ;
  + Fabricants, marques et modèles des équipements proposés ;
  + Attestation du ou des fabricant(s) stipulant l’autorisation de distribution des équipements ;
  + Plan d’action démontrant la capacité du candidat à effectuer tous les travaux d’installation, de formation et de maintenance attendus ;
  + CV, copie carte d’identité, diplôme(s) et attestation(s) de travail de(s) agent(s) local(aux) et des personnels qualifiés pour la supervision des activités, l’installation, les formations et le service après-vente ;
  + Plan de formation détaillé incluant les programmes de formation journaliers ainsi que la durée totale des formations pour les équipements dont la formation est requise (voir liste des formations requises dans le chapitre « spécifications » du cahier des charges ;
  + Plannings de livraison et d’installation détaillés ;
  + Confirmation de la disponibilité des pièces de rechange pendant dix (10) ans.
* L’offre financière ferme et non révisable, joint avec le(s) bordereau(x) des prix dûment renseigné(s) et signé(s). Les prix seront indiqués hors-taxe, la TVA n’étant pas applicable au projet. Un certificat de non-application des taxes sera remis aux adjudicataires pour faire valoir ce que de droit.

## Durée de validité des offres

La validité des offres remises par les soumissionnaires est maintenue **au moins 150 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

## Modalités de remise des plis

## *Remise des plis sous format papier*

Les plis remis sous format papier sont rejetés.

## *Remise électronique*

Pour accéder à l’espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l’État à l’adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique de PLACE dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambigüité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n’est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

**ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l’offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L’attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d’acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau…

Dans la mesure où la date et l’heure de fin d’acheminement font foi lors de la remise d’une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

1. **Analyse des candidatures**

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d’évaluation d’Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

## Demande de compléments de candidature

Si l’autorité contractante constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

## Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis

Le Comité d’ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l’identité des candidats et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

## Recevabilité des candidatures

En conformité avec l’Article 3 du présent document portant sur les conditions de participations, le Comité d’évaluation d’Expertise France procède à l'analyse de la recevabilité des candidatures sur la base des critères de recevabilité suivants :

* Enregistrement du candidat au registre du commerce
* Satisfaction aux obligations sociales du candidat
* Satisfaction aux obligations fiscales du candidat
* Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et ne figurent pas sur une liste d’exclusion officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l’autorité contractante
* Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d’intérêt vis-à-vis de l’autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d’achat
* Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle et/ou qui ne satisfont pas les niveaux minimaux de capacité sont éliminées.

1. **Evaluation des offres, négociation et attribution**

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d’évaluation d’Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes :

## Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres

Le Comité d’ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l’identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

## Analyse des offres

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d’évaluation d’Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

## Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées

Le Comité d’évaluation procède à l’examen des offres reçues et, en application de l’article R.2152-1 du code de la commande publique, rejette les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation prévue à l’article R.2152-2 du même code.

## Comparaison des offres pour sélection de l’offre économiquement la plus avantageuse

Sur base de la documentation fournie par le Soumissionnaire, les équipements proposés seront évalués, y compris les options, l'installation, la pré-installation, la formation et les services de maintenance, selon le cas.

Les déviations, réserves, ou omission peuvent être tolérées si :

* Elles n’affectent pas de manière substantielle la portée, la qualité ou la performance des biens, ou
* Elles ne limitent pas de manière substantielle, incompatible avec le dossier d'appel d'offres, les droits du donneur d'ordre ou les obligations du soumissionnaire en vertu du contrat ; ou
* Elles n’affectent pas de manière injuste la position concurrentielle d'autres candidats / soumissionnaires / soumissionnaires présentant des demandes / offres / propositions substantiellement recevables.

En termes de nombre d'articles, **pas moins de 90% des articles** doivent répondre aux spécifications de l'Autorité Contractante sans écart majeur pour qu'un lot soit considéré comme substantiellement recevable.

Pour chaque article, un écart majeur signifierait que l'équipement offert ne convient pas aux besoins de l’Autorité Contractante en termes de :

* Performances (sensiblement surdimensionnées ou sous-dimensionnées par rapport aux spécifications) ;
* Qualité du matériel ;
* Disponibilité des consommables ;
* Exigences de maintenance ;
* Conformité aux normes CE Médical
* Disponibilité de services de maintenance et de pièces de rechange.

L'évaluation technique des spécifications sera effectuée sur la base d'une comparaison entre les spécifications proposées par le Soumissionnaire et les spécifications requises par l'Acheteur, en utilisant les quatre (4) termes d'évaluation suivants :

* *Conforme* (un article est conforme ou dépasse les spécifications de l'Acheteur ; la classification « dépasse les spécifications » doit être utilisée de façon rationnelle et une sur spécification excessive, p.ex. en termes de capacité, de taille, de puissance, ne doit pas être considérée et acceptée) ;
* *Acceptable* (un article n'est pas entièrement conforme aux spécifications de l'Acheteur, présente des écarts mineurs, mais remplit parfaitement l'usage auquel il est destiné) ;
* *Limite* (un article s'écarte considérablement des spécifications de l'Acheteur, mais peut simplement être considéré pour l'usage auquel il est destiné ; cette classification n’est pas permise pour les principaux articles) ;
* *Non conforme* (un article s'écarte dans une mesure qui ne convient pas à l'usage auquel il est destiné).

## Négociations

Aucune négociation n’est envisagée dans le cadre cette consultation.

## Attribution

Le(s) offre(s) technique(s) du(des) soumissionnaire(s) ayant été déclaré(s) recevable(s) et présentant l’offre financière la plus avantageuse sera(seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

1. **Traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la présente consultation et pour le suivi d’exécution du contrat**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l’État (https://www.marches-publics.gouv.fr) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le Ministère de l’action et des comptes publics – la Direction des Achats de l’État et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

## Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

## Pour la plateforme PLACE :

Le Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'État

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l’État représenté par son Directeur

## Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

[le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr)

## Pour l’autorité contractante :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d’Information représenté par son Directeur

## Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

[informatique.libertes@expertisefrance.fr](mailto:informatique.libertes@expertisefrance.fr)

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

* Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
* Le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

* La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
* La gestion et le suivi de l’attribution d’un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l’autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'État, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d’assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d’un droit à la limitation du traitement et d’opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d’Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

1. **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Toute demande d’informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l’État au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s’engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

1. **Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; courriel : [tj-paris@justice.fr](mailto:tj-paris@justice.fr).

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; courriel : [tj-paris@justice.fr](mailto:tj-paris@justice.fr).

**ANNEXES**

## Annexe 01 : formulaire de candidature (word, à compléter et signer et joindre à la soumission en format PDF)

## Annexe 02 : déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion, à l’absence de conflit d’intérêt (word, à compléter et signer et joindre à la soumission en format PDF)

## Annexe 03 : fiche tiers (word, à compléter et signer et joindre à la soumission en format PDF)

1. Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics [↑](#footnote-ref-1)